



## 45<sup>ème</sup> « édition »



Chères Consœurs, Chers Confrères,

1,2,3...9, l'année 2025 accueille un neuvième ministre de la santé, et ce en moins de trois ans.

Je souhaite à notre confrère, Yannick NEUDER, cardiologue grenoblois, nouveau ministre de la santé et de l'accès aux soins, la stabilité nécessaire afin qu'un certain nombre de lois et règlements puissent aboutir.

En effet, à l'heure de l'éclosion de l'Intelligence Artificielle dans tous les domaines de notre société, nous, médecins, nous ne devons pas avoir peur de nous lancer dans cette nouvelle ère du numérique et de nous en inspirer, avec pour objectif : de donner à notre profession de nouveaux atouts en optimisant l'usage des outils qui sont mis à notre disposition et qui nous permettront, à n'en pas douter, d'offrir davantage de disponibilité à nos patients, de consacrer plus de temps à l'écoute, de nous rendre plus efficace dans le diagnostic, d'optimiser nos choix thérapeutiques...

Et si l'Intelligence Artificielle donnait tout simplement davantage de sens à notre Serment et à l'engagement qui est le nôtre de soigner toujours mieux, d'être cette personne qui, dès l'instant où il a fait le choix d'être médecin, a fait la promesse d'être au service des malades et de la société, en étant auprès de tous les individus, sans distinction.

*"Rien n'est absolu. Tout est changement, tout est mouvement, tout est révolution, tout s'envole et s'en va."  
- Frida Kahlo -*

Quelle que soit l'importance et l'incidence qu'aura l'Intelligence Artificielle à l'avenir, j'espère que 2025 apportera enfin la reconnaissance nécessaire aux médecins, sans qui il n'y a pas de médecine.

Le Président et Conseiller National  
Docteur Jean-François JANOWIAK



## Rappel obligation de transmission des contrats à l'Ordre

Nous vous rappelons l'importance de formaliser tous les accords liés à votre exercice professionnel par un contrat, de le soumettre systématiquement à l'Ordre pour recueillir un avis du Conseil et, dans la mesure du possible, en amont de la mise en œuvre.



## Nouvelle obligation vaccinale pour les nourrissons

<http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Circulaire-N°2025-004-Nouvelle-vaccination-nourrissons.pdf>



## Attention FRAUDE : MEDILAB et PHARMA METROPOLE – Proposition de dotation de « packs sanitaires »

<http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Fraude-Medilab-et-Pharma-Metropole.pdf>



## Charte du médecin créateur de contenus en ligne

Lors d'un évènement organisé à la Maison de la Chimie, le Conseil national de l'Ordre des médecins a présenté une charte du médecin créateur de contenus.

- Communiqué de Presse CNOM : [http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/CNOM\\_CP\\_Charte\\_RS.pdf](http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/CNOM_CP_Charte_RS.pdf)
- Charte du Medecin créateur de contenus en ligne : [http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/CNOM\\_Charte\\_Medecin\\_Createur.pdf](http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/CNOM_Charte_Medecin_Createur.pdf)



## Bulletin de veille sanitaire ARS ARA 2ème semestre 2024

[bulletin sanitaire de l'ARS ARA – 2° semestre 2024](#)



## Prévention de la consommation de fromages au lait cru par les enfants de moins de 5 ans

<http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Prevention-de-la-consommation-de-fromages-au-lait-cru-par-les-enfants-de-moins-de-5-ans.pdf>



## Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique

Cette recommandation et la fiche « médecin inscrit sur la liste du procureur de la République » devraient être utiles à un certain nombre de médecins dont les patients bénéficient d'une mesure de protection juridique ou qui sont sollicités dans le cadre d'une procédure de demande de mise en protection :

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3343657/fr/accompagner-la-personne-necessitant-une-mesure-de-protection-juridique-dans-l-exercice-de-ses-droits-et-vers-un-parcours-de-vie-inclusif-note-de-cadrage](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3343657/fr/accompagner-la-personne-necessitant-une-mesure-de-protection-juridique-dans-l-exercice-de-ses-droits-et-vers-un-parcours-de-vie-inclusif-note-de-cadrage)



## Fiches de prise en charge des patients mordus / orientation CAR

- Orientation vers une consultation dans un centre antirabique : <http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Fiche1-patient-rage-SFMU.pdf>
- Situation de la rage en France : <http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Fiche2-patient-rage-SFMU.pdf>
- Prise en charge aux urgences des personnes ayant eu une exposition à risque d'infection par la rage : <http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Fiche-rage-SFMU-1.pdf>



## Prescription sécurisée des médicaments opioïdes

<https://stat.info.ameli.fr/>



## Invitation Echange Accompagnement Patients atteints de cancer le 03 Avril 2025

La Ligue Contre le Cancer Comité Loire et le 3C Oncoloire vous invitent à participer à une demi-journée centrée autour de l'accompagnement des patients atteints de cancer le :

**Jeu**di 03 Avril de 12h30 à 15h30 à St Priest en Jarez (Groupama).

<http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/Invitation-Patients-atteints-de-cancer-03-Avril-2025.pdf>



## Nouvelles règles de stationnement à Saint-Etienne

<http://www.ordre-medecins-loire.fr/wp-content/uploads/2025/02/2025-VSE-STATIONNEMENT-LAPI-Medecinsinfirmiers-STC-VF.pdf>



*Vous aimeriez que nous abordions certains sujets ?  
N'hésitez pas à nous en faire part ([cd.42@ordre.medecin.fr](mailto:cd.42@ordre.medecin.fr)) !*

*Pour consulter les précédentes actualités :*  
<http://www.ordre-medecins-loire.com/nouvelles-du-conseil/departementales/>



## Nos horaires et contacts

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h, vous pouvez nous joindre par courriel : [cd.42@ordre.medecin.fr](mailto:cd.42@ordre.medecin.fr) ou par téléphone au : 04.77.59.11.11

Suivez nos informations et actualités sur notre twitter : [@CDOM42](https://twitter.com/CDOM42)

Vous êtes reçu(e)s sur rendez-vous.

